



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-248900896-20250409-2025\_26-BF



**N°2025. 26**

**FINANCES**

L'an deux mille vingt-cinq, mercredi 9 avril 2025, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 3 avril 2025, se sont réunis au foyer Communal de Chaumont (Avenue des Chaumes à Chaumont), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

**En exercice : 38**

**Présents : 28**

**Votants : 33**

**Étaient présents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Dorte, Chislard, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Bardeau P. (Thorigny sur Oreuse), Spahn, Delalleau (Villeblevin), Goglins (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard), Nezonnet (Vinneuf);

**Était présente (suppléante) :** Madame Chereau (Perceneige),

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Denisot (Compigny), Aubert (Plessis Saint Jean), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Cochennec (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Dauphin (Vinneuf) ;

**Pouvoirs :** Mme Aubert à M. Pitou, Mme Duval à M. Dorte, Mme Desserey à M. Chislard, Mme Bardeau C. à M. Bardeau, Mme Cochennec à Mme Coutouly ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

**Objet : Affectation du résultat 2024 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de communes Yonne Nord**

#### **Le Conseil Communautaire, Vu**

- Le code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 9, précisant que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du conseil communautaire sur le compte administratif présenté par le Président,
- L'instruction budgétaire et comptable M14 relative à la détermination et à la reprise des résultats,
- La délibération 2024.19 du conseil communautaire adoptant le tableau des résultats relatifs au compte de gestion 2023 présenté par le Comptable Public,
- La délibération 2024.23 du conseil communautaire adoptant le compte administratif 2023 de la Communauté de Communes Yonne Nord ;

#### **Entendu l'exposé des motifs,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AFFECTE** le résultat du **Budget Principal** de la Communauté de Communes Yonne Nord comme suit :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 11 avril 2025 et de sa publication légale le 11 avril 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

N°2025. 26

FINANCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

		Principal
<b>Comptabilité</b>		
Dépenses	Fonctionnement	10 897 448,64 €
	dont rattachements	451 342,91 €
Recettes	Fonctionnement	12 006 262,85 €
	dont rattachements	34 444,89 €
	<b>Résultat exercice</b>	<b>1 108 814,21 €</b>
	Résultat antérieur	4 697 884,82 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>5 806 699,03 €</b>
Dépenses	Investissement	771 069,24 €
Recettes	Investissement	834 951,38 €
	<b>Solde invt</b>	<b>123 882,14 €</b>
	Solde antérieur	471 286,26 €
	<b>Solde de clôture</b>	<b>595 168,40 €</b>
<b>Resultat global exercice</b>		<b>1 232 696,35 €</b>
<b>Resultat global clôture</b>		<b>6 401 867,43 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses	Fonctionnement	29 652,37 €
Recettes	Fonctionnement	- €
Dépenses	Investissement	275 648,82 €
Recettes	Investissement	10 361,00 €
<b>Resultat global clôture avec RAR</b>		<b>6 106 927,24 €</b>

- 5 806 699,03 € (art R 002 - excédent reporté)

L'excédent d'investissement de 595 168,40 € fait l'objet d'un report automatique à l'article R001 – solde d'exécution (excédent) d'investissement reporté.

- **AFFECTE** le résultat du **Budget Aérodrome** de la Communauté de Communes Yonne Nord comme suit :



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

N°2025. 26

FINANCES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

		Aerodrome
<b>Comptabilité</b>		
Dépenses	Fonctionnement	35 455,04 €
	dont rattachements	
Recettes	Fonctionnement	56 555,70 €
	dont rattachements	
	<b>Résultat exercice</b>	<b>21 100,66 €</b>
	Résultat antérieur	2 938,11 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>24 038,77 €</b>
Dépenses	Investissement	2 330,00 €
Recettes	Investissement	1 880,65 €
	<b>Solde invt</b>	<b>- 449,35 €</b>
	<b>Solde antérieur</b>	<b>86 358,51 €</b>
	<b>Solde de clôture</b>	<b>85 909,16 €</b>
	<b>Resultat global exercice</b>	<b>20 651,31 €</b>
	<b>Resultat global clôture</b>	<b>109 947,93 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses	Fonctionnement	
Recettes	Fonctionnement	
Dépenses	Investissement	
Recettes	Investissement	
	<b>Resultat global clôture avec RAR</b>	<b>109 947,93 €</b>

- 24 038,77 € (art R 002 - excédent reporté)

L'excédent d'investissement de 85 909,16 € fait l'objet d'un report automatique à l'article R001 – solde d'exécution (excédent) d'investissement reporté.

- **AFFECTE** le résultat du **Budget SPANC** de la Communauté de Communes Yonne Nord comme suit :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 11 avril 2025 et de sa publication légale le 11 avril 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

N°2025. 26

FINANCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

		SPANC
<b>Comptabilité</b>		
Dépenses	Fonctionnement	9 546,54 €
	dont rattachements	
Recettes	Fonctionnement	44 638,12 €
	dont rattachements	
	<b>Résultat exercice</b>	<b>35 091,58 €</b>
	Résultat antérieur	30 372,47 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>65 464,05 €</b>
Dépenses	Investissement	- €
Recettes	Investissement	- €
	<b>Solde invt</b>	<b>- €</b>
	Solde antérieur	4 054,56 €
	<b>Solde de clôture</b>	<b>4 054,56 €</b>
	<b>Resultat global exercice</b>	<b>35 091,58 €</b>
	<b>Resultat global clôture</b>	<b>69 518,61 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses	Fonctionnement	
Recettes	Fonctionnement	
Dépenses	Investissement	
Recettes	Investissement	
	<b>Resultat global clôture avec RAR</b>	<b>69 518,61 €</b>

- 65 464,05 € (art R 002 - excédent reporté)

L'excédent d'investissement de 4 054,56 € fait l'objet d'un report automatique à l'article R001 – solde d'exécution (excédent) d'investissement reporté.

- **AFFECTE** le résultat du **Budget EVRY** de la Communauté de Communes Yonne Nord comme suit :



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

N°2025. 26

FINANCES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

		ZA Evry
<b>Comptabilité</b>		
Dépenses	Fonctionnement	7 262,00 €
dont rattachements		
Recettes	Fonctionnement	7 312,68 €
dont rattachements		
		<b>Résultat exercice</b>
		50,68 €
		Résultat antérieur
		7,32 €
		<b>Résultat de clôture</b>
		58,00 €
Dépenses	Investissement	- €
Recettes	Investissement	- €
		<b>Solde invt</b>
		- €
		<b>Solde antérieur</b>
		- €
		<b>Solde de clôture</b>
		- €
		<b>Resultat global exercice</b>
		50,68 €
		<b>Resultat global clôture</b>
		58,00 €
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses	Fonctionnement	
Recettes	Fonctionnement	
Dépenses	Investissement	
Recettes	Investissement	
		<b>Resultat global clôture avec RAR</b>
		58,00 €

- 58,00 € (art R 002 - excédent reporté)

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Patrick BABOUHOT



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 11 avril 2025 et de sa publication légale le 11 avril 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>